IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Rue située rue Chartres, No. 140, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention parvenir au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient *en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS* et on ne pas les admets dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la *première* se payant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

Le président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les six mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil— JOSEPH SAUL, caissier.

Les personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton:

D. F. BURTHE, président.

L. Millaudon, J. Koun,
H. G. Schmidt, H. C. Creger,
Charles Bigger, Placide Foresstall.
John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Burthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. 1e juillet

Bureau de la Compagnie des Arrhelgertes du 8me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est situés rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95.

28 juin P PLESSY, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

La compagnie étant à présent organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

25 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

Une assemblée des directeurs de cette institution aura lieu le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu président. James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

25j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS.

Le public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la susdite société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Bélair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée pour les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et tenues précédemment à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier, français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—☞ ED. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

Le soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui dé-visiteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—*pour ceux qui connaissent* la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—on sait la situation singulière de ce local, semblable en exemption toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux *plaisirs* de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une *seine*, des chevaux et un tir au pistolet. Les *amateurs trouveront* des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été *construite* sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement un ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des *steamboats*, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—☞ JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

Encoignure des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le *propriétaire* de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ses prix, si dépenses *seront épargnées* par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me, étage et adjoignant en troquant une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, de soda, des rafraîchissemens, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant sortir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouveront dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts.

28 mai WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un jolie jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

23 juil ED. GOTTSCHALK, 160, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante la propridté de M Bernard Mangny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à

21 juil—☞ JOAQUIN VIOSCA.

encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER.

Deux magasins face à la rue de la Levée, entre Douane et Bienville.

La partie supérieure d'une maison, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson. S'adresser à

17 juil—☞ M R MARIGNY.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

3 juillet WM HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaires 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Treme et Marais, le second l'un plus bas que Remparts, et à cinq chaussées derrière de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 102

28 avril—☞ A. WARTELLE, 189 rue Royale.

Les soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de comptables et de commission.

HENRY E. LAWRENCE.

14 juin—6p A. LEGENDRE.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

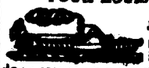

Le Steamer fin marcheur et d'un tirant d'eau GAZELLE, capitaine Webb, est attendu à chaque instant, et comme la majeure partie de sa cargaison est prête, il repartira sans délai. Pour fret ou passage ayant de supérbes commodagemens, dans une chambre haute, s'adresser à G DORSEY,

29 juil no 58, rue de la Nouvelle Levée.

A VENDRE.

Le beau bateau à vapeur bien connu, Wanderer, comme il se trouve maintenant situé sur l'autre bord de la rivière. Il jauge à peu près 180 tonneaux, tire très peu d'eau, et peut porter 1200 balles de coton. Il a une chambre très vaste, et conviendrait parfaitement pour les voyages de la Fourche pour le transport de coton, ayant été mis à sec, son fond visité et calfeuté; il n'exige d'autres réparation que son pont à refeuter, et à sepeindre &c. Pour les conditions qui seront des plus avantageuses. S'adresser au capitaine W A Woodle, à bor ou à A PISK, WATTS & Co.

28 juil—4

POUR LA BAIE St. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

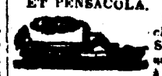

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur MERCHANT, capitaine James Swiler, partira de l'extremité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 6 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swller, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

N. B—Tous les effets aux risques des passagers.

28 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

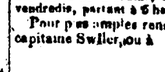

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du bas Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Manueville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain, à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi de Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage, pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planter qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9i—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

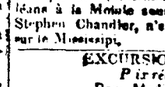

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A. M. et retournera le même jour de Madisonville à 3 heure P. M.

Les passagers d'avant prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR LE HAVRE.

Le navire OLYMPIA, capitaine Alains, partira vers le 5 août. Pour fret de 400 balles coton, s'adresser à FE PERRET & GALLY.

POUR LA HAVANE.

La belle goélette WATER-WITCH, capitaine P Manson, partira pour ledit port Mercredi 29 du courant. Pour passage seulement ayant de beaux emménagemens. S'adresser à bord ou à ce jour ou le 30, ou à E W GREGORY,

28 juil no 60, rue de Chartres.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

La goélette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS.

24 juil

POUR VERA CRUZ.

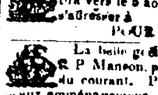

La goélette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

24 juil

A FRETER OU A LOUER.

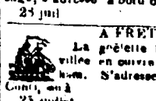

La goélette fine voilure, doublée, clouée et chevillée en cuivre A I SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.

23 juillet 117, rue Royale.

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le *port ci-dessus*. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO.

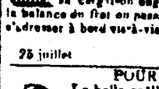

Le beau brick fin voilier ATTAKAPAS, doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé, partira incessamment. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Dumaine, ou à JOHN CROSBY,

25 juillet rue de Camp no 38.

POUR VERA CRUZ.

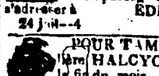

La belle goélette, fine voilière JOSEPHINA, capitaine Crawford, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à EDMOND J FORSTALL & Co.

24 juil—4 no 153, rue Royale.

POUR TAMPICO—La belle goélette fine voilière HALCYON, capitaine Williams, partira à la fin du mois. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSE MARIA CABALLERO.

23 juil—3 no 90, rue St. Louis

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique. La goélette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm REYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

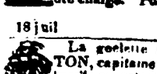

La goélette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 640 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goélette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffin, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

Eaux minérales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonique à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses, aromatiques telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYROLD & Co.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de Feu et contre les risques de feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

Les directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie présentant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux reconnaissances on à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—6,2p.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

Un bon garçon barbier, bien recommandé, trouvera de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 142. 3 juil—☞

LEGRAS DE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 13 juillet 1835.

Conformément à la loi la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le Dimanche 23 du mois d'août, à 5 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général compte sur la gaîté et la co-opération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion.

23 juil D AUGUSTIN, aide de camp.

VACHE EPAVES.

Le 17 du courant, il a été conduit au domicile de l'inspecteur soussigné enceinte de ses deux cornes entre Toulas et Richard, une vache laitié rouge venu vert, n'ayant fait aucunes marques apparentes, elle est blanche mouchetée rouge.

Si la dite vache n'est pas réclamée avant le 8 août prochain, elle sera vendue ce jour en vente publique par P A Guillotte, conformément aux ordonnances de la cité de la ville.

P AUVRAY.

20 juil—10 inspecteur commis.

CHEVAL EPAVE.

Il a été conduit à l'enclos situé rue de l'Hôpital entre les rues Royale et Bourbon un cheval alezan, à longue queue, ayant une marque de visible blessure à l'épaule gauche, et une marque blanche au museau de la bouche.

Si ledit cheval n'est pas réclamé dans les dix jours de la présente publication, il sera vendu le 1er août prochain par Mr P A Guillotte encanteur, à l'encan fixé pour la vente des animaux. 21juil—10 E

$100 DE RECOMPENSE

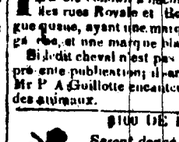

Seront donnés à celui qui logera dans une des geoles de cet Etat, la négresse nommée ANETTE, appartenant au dessoussigné habitant de la Paroisse Jefferson, à milles environ de la Nouvelle Orléans.

La dite négresse a fuyé la maison de son maître depuis environ deux ans, et il y a peu de jours qu'elle a été vue dans le faubourg Marigny, près de la rue Derbigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées couverte au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 29, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Claudon et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jones, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le dit terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 788, de l'plot *no 16, le dit terrain* ayant trente français 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.

3. Un effet de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le sept mai 1831, par le no 31, de Pilet no 31, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur

Conditions de la vente un tiers au comptant, le reste en deux mensuels, payables en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux not pub, aux frais des acquéreurs. 5juil

Succession de François Robeson.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Lundi 3 août 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente au faubourg Marigny, consignare des rues Marigny et Compe. en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu François Robeson.

Conditions de la vente comptant.

27 juil W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de feu René Louis Dusseyer.

VENTE par le register des testaments—Lundi 3 août 1835, à 10 heures a. m., j'exposerai en vente au faubourg St-Marie encoignare des rues Grand et Casmadelet en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu René Louis Dusseyer. Conditions de la vente comptant.

21j W F C DUPLESSIS, reg

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le register des testaments—Vendredi 7 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignare des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, les esclaves ci après décrites, appartenant à la succession de feu Robert Lewis.

PETER, mulâtre âgé d'environ 35 ans.

JAMES, nègre âgé d'environ 30 ans.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés pardevant A Mesureau, not pub, aux frais des acquéreurs. 26 juil

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Thomas Williams, précédé une pétition à la cour à l'effet d'obtenir de lui tous les droits de succession à la succession vacante de feu Thomas Padder, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau de liquidation et de partage présenté par François Sentz, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

24 juil W F C DUPLESSIS, régister.

Succession de François Robeson.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vendredi 28 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'encan à la Bourse de Hewlett, encoignare des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et adjugée à dame Constance Adélaïde Henry, veuve Pierre Malochié, décédée étant l'plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de $9000 payables, comme suit, savoir: $1500 le 9 novembre prochain, et la balance en 12, 18 et 24 mois du jour de la vente, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

1o. Un lot de terre sur le côté droit venant de la rue du Canal, entre les rues de la Hoppe et de St Charles, mesurant environ 30 pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 118 pieds, plus ou moins, ensemble les bâtimens et les améliorations qu'y trouvent, ayant été acquis par le défunt John Linton, de M Morgan, par acte sous rapport de W Christy, notaire public, en date du 25 mars 1833.

2o. Une portion de terre de forme irrégulière, située derrière et attenant au lot de terre ci-dessus décrit, sous les dimensions précises sont inconnues, acquise par le défunt de Wm Brand, par acte sus apport de Wm Christy, notaire public, en date du 23 mars, 1833, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent.

3o. Un lot de terre situé rue St Charles, mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue St Charles, sur 198 pieds de profondeur sur une ligne, et 130 pieds 2 pouces de profondeur, sur l'autre ligne, et 30 pieds 4 pouces de large en la ligne du fond, acquis par le défunt John Linton, de George Green, par acte sous rapport de W Christy, notaire public, en date du 23 mars, 1833, ensemble les bâtisses et les améliorations qu'y trouvent.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourra cy avoir quelques réclamations contre les lots de terre et les lots ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'arrêt, le décret ou jugement de la cour, ou un tel coupable la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toutes autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour aux présentes, ce 24me jour du mois de juillet, A. D. 1835.

24 juil W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane,—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que, attendu que la Banque des Artisans et Commerçans de la Nlle. Orléans, s'est adressée moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, actes et pouvoirs de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Charles Maurian, juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de feu Richard Hebrard, le dit ordre en date du 30 mars 1835, la propriété bâtisses etc. ci-après décrite, a été et sera en vente publique, à l'encan, par le compte de la susdite succession du feu Richard Hebrard, le 7 mai, 1835, par J I Blache, un des encanteurs dans cet pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et adjugée à dame Constance Adélaïde Henry, veuve Pierre Malochié, comme étant l'plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de $9000 payables, comme suit, savoir: $1500 le 9 novembre prochain, et la balance en 12, 18 et 24 mois du jour de la vente, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire

Un lot de terre situé rue Royale, entre les rues Ursulines et de Phôpital, ayant 24 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 103 pieds 1 pouces en emble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à étage, no 363, de 5 appartements toutes tapissées, dont 2 ayant des cheminées en marbre, une cuisine en briques, à étage, ayant 3 chambres, latrines &c. Il y a dans la cour, qui est pavée en pierres plattes, une cuve contenant environ 2000 gallons.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourra cy avoir quelques réclamations contre le lot de terrain les bâtisses ci-dessus décrits en conséquence d'un défaut de forme dans l'arrêt, le décret ou jugement de la cour, ou un tel coupable la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, le vu ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour aux présentes, ce 24me jour du mois de juillet A. D. 1835.

24 juil W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane,—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que, attendu que la Banque des Artisans et Commerçans de la Nlle. Orléans, s'est adressée moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, actes et pouvoirs de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Charles Maurian, juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de feu Richard Hebrard, le dit ordre en date du 30 mars 1835, la propriété bâtisses etc. ci-après décrite, a été et sera en vente publique, à l'encan, par le compte de la susdite succession du feu Richard Hebrard, le 7 mai, 1835, par J I Blache, un des encanteurs dans cet pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et adjugée à dame Constance Adélaïde Henry, veuve Pierre Malochié, comme étant l'plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de $9000 payables, comme suit, savoir: $1500 le 9 novembre prochain, et la balance en 12, 18 et 24 mois du jour de la vente, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire

Un lot de terre situé rue Royale, entre les rues Ursulines et de Phôpital, ayant 24 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 103 pieds 1 pouces en emble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à étage, no 363, de 5 appartements toutes tapissées, dont 2 ayant des cheminées en marbre, une cuisine en briques, à étage, ayant 3 chambres, latrines &c. Il y a dans la cour, qui est pavée en pierres plattes, une cuve contenant environ 2000 gallons.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourra cy avoir quelques réclamations contre le lot de terrain les bâtisses ci-dessus décrits en conséquence d'un défaut de forme dans l'arrêt, le décret ou jugement de la cour, ou un tel coupable la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, le vu ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour aux présentes, ce 24me jour du mois de juillet A. D. 1835.

24 juil W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données à celui qui ramènera au soussigné, le nègre nommé JOE, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une figure agréable, ayant une marque à la joue droite, ce nègre se parle que l'anglais.

17 juil—☞ B MARIGNY.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais robuste, parlant l'anglais. On ne peut dire exactement sa taille, ne donnant d'autres renseignements. Il est parti samedi le 4e juillet, à 3 heures P M quelques instans avant. Le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le dit achetant s'étant fait dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier Ran a été sous la surveillance de M Philippe Gonté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la *direction des travaux publics*, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3p☞

$10 DE RECOMPENSE.

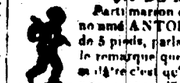

Parti maron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de vers blens au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat A MAGNON, 9 juil☞

$30 DE RECOMPENSE

Seront données et payées à quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 6 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, n'ayant pas de barbe, et parlant français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez J I BLANC & Co

15 mai—☞

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, en débarquement du navire Olympia, venant du Havre

30 fromages de Gruyère 1re qualité; 25 douzaines liqueurs de Guignard, savoir: 6 caisses cérises en bouteilles; 3 do eau de vie d'Antzak; 2 do crême de noyaux, 10 do anisette; do marasquin; do huile de vanille, do crême de fleur d'orange au vin de champagne et 8 dou